L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MACHE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

JOURNAL OFFICIEL.... 10 ½ imprimés d'avance.
Du ..... 1 ½ imprimés par semaine, 10 ½ imprimés d'avance.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 17 FEVRIER 1841.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

ENCORE LA NOUVELLE LOI D'ELECTION.

On comprend difficilement l'insistance de quelques honorables sénateurs à vouloir insérer dans la nouvelle loi d'élection la disposition qui prive le juge d'élection de son droit de voter hors le cas de partage, car cette disposition est inconstitutionnelle.

La section 8 de l'article 2 de la Constitution dit que "Dans toute élection de représentans, chaque citoyen des Etats-Unis, mâle et blanc, qui aura alors atteint au vingt et unième année et résidé une année avant le jour de l'élection dans le comté où il se présente pour voter, et qui, dans les derniers six mois avant ladite élection, aura payé une taxe d'Etat, jouira des droits d'électeurs!!"

Il en résulte évidemment que TOUT CITOYEN blanc, majeur, payant une taxe d'Etat et ayant le temps de résidence nécessaire, AURA DROIT DE VOTER. Là dessus il ne saurait y avoir l'ombre d'un doute, car l'article de la Constitution est clair et positif. Par conséquent toute loi qui tendrait à priver un citoyen des droits qui lui sont assurés par le pacte fondamental, serait frappée d'inconstitutionnalité.

Mais, dira-t-on, en accordant au juge d'élection le droit de voter en cette qualité en cas de partage de voix, après qu'il a déjà voté comme citoyen, n'est-ce pas créer un privilège en sa faveur? Sans doute; mais qu'importe si ce privilège est basé sur un mot d'intérêt public?

Tous les jours la législature accorde des privilèges à certains individus pour des ponts, des *ferrys* &c. et personne n'élève de réclamations, parce que ces privilèges ont pour but l'intérêt public.

Il en est de même cependant dans le cas qui nous occupe. Les électeurs d'une paroisse se divisent également: il n'y a pas d'élection. Que faire alors? Faut-il annuler l'opération et provoquer une nouvelle élection qui donnerait vraisemblablement après beaucoup de temps et de délais le même résultat? Faut-il jouer l'élection à "pile ou face"? Et n'est-il pas plus rationnel d'accorder au juge d'élection le droit de faire pencher la balance?

Nous avons d'ailleurs entendu émettre une opinion qui serait de beaucoup préférable au mode que l'on propose: c'est de laisser la décision de l'élection, en cas de partage, à la législature.

Cette idée que nous soumettons sans chercher à en apprécier les avantages et les inconvénients doit cependant convaincre de l'extrême difficulté qu'il y a à faire une bonne loi électorale. C'est une œuvre qui fait longtemps méditer, parfaitement coordonner et qui par conséquent ne s'improvise pas comme un discours.

Nous pensons donc avec l'honorable sénateur d'Orléans que le parti le plus sage à prendre à propos de cette loi, serait de la soumettre à un comité des deux Chambres qui aurait à faire connaître au commencement de la prochaine session, le résultat de ses travaux. Mais dans tous les cas il faut reconnaître que la disposition tendant à priver les juges d'élection de leur droit de suffrage est inconstitutionnelle et partant frappée à l'avance de nullité.

Le bill ayant pour objet de faciliter la liquidation des banques et fixant la reprise des paiemens en espèces pour le premier lundi de novembre a été adopté hier par la Chambre des Représentans avec quelques amendemens.

ETAT COMPARATIF DE LA FORCE DE LA MILICE DANS LES DIVERS ETATS DE L'UNION.

Maine	46,334
New Hampshire	28,702
Massachusetts	90,857
Vermont	26,307
Rhode Island	4,691
Connecticut	43,176
New-York	162,172
New-Jersey	39,171
Pennsylvania	202,281
Delaware	9,229
Maryland	46,864
Virginie	105,908
Caroline du Nord	63,218
Caroline du Sud	48,817
Georgie	57,312
Alabama	44,332
Louisiane	14,988
Mississippi	36,166
Tennessee	60,982
Kentucky	82,335
Ohio	146,428
Indiana	53,913
Illinois	27,384
Missouri	31,958
Arkansas	2,028
Michigan	5,476
Floride, (territoire)	827
Wisconsin, (territoire)	5,223
Iowa, (territoire)	1,219
District de Colombie	1,492,414

TERRES PUBLIQUES.

Le domaine public tenu en dépôt par le gouvernement général, pour l'usage de tous les Etats, se trouve placé dans neuf Etats, savoir: Ohio, Indiana, Illinois, Missouri, Alabama, Mississipi, Louisiane, Michigan et Arkansas.

On a déjà vendu	81,083,191 acres.
Donné pour objets divers	16,514,041 "
Invendu, comprenant les terres non-arpentées	954,197,765 "
Arpentées	192,833,493 "
Non-arpentées	762,307,194 "
Reçu pour terres vendues	$114,835,397 20

—*Baltimore American.*

Deux circonstances indépendantes de notre volonté ont retardé la publication de la communication suivante, qui nous a été remise il y a près d'un mois.

Dans la situation actuelle des choses on ne peut s'empêcher de reconnaître les dangers que nous feraient courir une invasion. Rien ne pourrait empêcher quelques steamers de guerre de monter jusqu'à la Nouvelle-Orléans: et quelle résistance pourrait-on leur opposer?

Il nous semble qu'il est d'une sage politique de prévoir les dangers auxquels on peut être exposé, et de se préparer d'avance à les braver.

Ce n'est pas que la guerre avec l'Angleterre soit imminente, car on pourrait à prime affimer qu'elle est probable; mais elle est possible, et cela suffit pour nous engager à examiner sérieusement quels sont nos moyens de défense.

Croit-on que le succès obtenu par l'Angleterre, en Europe, en Chine et dans l'Inde, rende cette puissance plus accommodante envers nous? Croit-on qu'elle soit disposée, maintenant que tout lui réussit, à faire des concessions pour le règlement des différends qui existent entre elle et nous, alors surtout que depuis plus d'un demi-siècle ses prétentions n'ont fait que s'accroître?

(*Communiqué.*)

"Aurons-nous ou n'aurons-nous pas la guerre avec l'empire Britannique? c'est ce que nous ne voulons pas discuter. Mais dans cette éventualité ne convient-il pas de nous assurer des ressources qui, dans le cas où la première ou position deviendrait refusée, pourraient nous épargner de grands malheurs. Lorsque le déclare, on peut être en moins de temps qu'il faut pour le dire, et ceux qui ont vu ce qui s'est passé en Orient semble justifier cette précaution. La guerre se fera-t-elle tout d'abord par un débarquement de troupes, ce que nous appelons sur terre? Je ne le crois pas. L'expérience du passé et les découvertes ont changé la manière de la faire. Sûrs en donc certaine, plusieurs steamers de guerre franchiront sûrement la faible résistance que leur opposeraient les forts riverains; non que je ne rende pas justice à la valeur Américaine, mais y placerai-vous des hommes les plus expérimentés et les plus agustrie, quelques chaloupes canonières suffiraient pour leur les forts en échec. De reste, l'ennemi n'aquisitera peu de les réduire. Passer outre avec ondres sera son but. C'est devant la Nouvelle-Orléans, du pied même, qu'une grêle de boulets, de fusées à la congrève, que l'artillerie à la paixhans nous pénétrant en cendres en quelques heures; et comme il n'est toujours supposer les plus habiles dispositions et celui qui possède opse-d, pour ne pas dire qu'il se dérouvra, il est prudent de s'avoir des embarras que la propagande abolitionniste, lâche tout d'un coup, front lord, viendrait nous susciter. Ajoutez à ce désastre le pillage des banques et des quartiers commerçants par une foule de gens sans aveu qui pourraient le faire impunément sans les bras de la cité, et l'incendie. Force serait bien de nous soumettre à la merci du vainqueur.

"L'Angleterre en attaquant les Etats-Unis, le fera d'une manière brusque, et portera ses forces sur le point de l'Union où elle peut faire le plus grand mal, le plus longtemps irréparable, et d'autant une impunité quelquête; et en point. Il est inutile de développer les motifs qui semblent l'indiquer, et la Nouvelle-Orléans."

Le compte-rendu à la Bourse Américaine par le club nouvelle des Allemands en la succès qu'il mérite. La foule y était nombreuse, et l'exécution des morceaux a pleinement satisfait l'assistance. Le succès obtenu tout à la fois honneur au talent et à l'humanité des membres qui composent le club.

SENAT DE L'ETAT DE LOUISIANE.
Séance du Samedi 13 Février 1841.

Présidence de M. Gentil président.

M. Scott de Point Bourg, au nom d'une pétition, demande à cet effet de faire un bill [illegible] des gratifications depuis des nègres fugitifs à Boston.

M. Bossier demande qu'il présentera prochainement un bill pour amender les lois relatives aux [illegible].

M. Armant, au nom du comité d'enrôlement, [illegible] ment enrôles les bills suivans: acte pour autoriser les différentes municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans à fonder des écoles publiques dans leurs limites respectives; acte relatif aux élections dans la paroisse Assomption; acte relatif aux loteries.

M. Kenner présente la pétition de M. Erma, Barcelonette, relative à la publication d'un ouvrage de législation.

Le secretaire de Etat met porte à la Chambre les trois bills ci-dessus mentionnés.

M. Hus fait son rapport au Sénat sur le bill général relatif aux élections dont l'examen a été référé à un comité spécial dont il fait partie et au nom duquel il présente une série de sections nouvelles, particulièrement applicables à la Nouvelle-Orléans. Il pense qu'au moyen de quelques amendemens aux différentes sections du bill primitif, on pourra coordonner le bill et faire coïncider les sections nouvelles avec les anciennes, de manière à répondre aux besoins de la ville aussi qu'à ceux de la campagne. Il s'engore ons que le travail qu'il offre au Sénat est encore imparfait, mais on pourra le modifier et l'améliorer.

M. Crow demande l'impression des sections nouvelles pour qu'elles soient annexées avec le bill primitif. Alors chacun pourra prononcer en connaissance de cause. Il est d'ailleurs opposé à des amendemens sont présentés dans l'intérêt de la ville de la Nouvelle-Orléans, mais il ne peut qu'à ceux qui ont également proposé à la campagne et dans le sens il lui importe de les connaître. Le talent et l'à bilet de l'intérêt d'Orléans lui inspirent la plus grande confiance, mais de l'avis du Sénateur d'Orléans lui-même, l'amendement proposé se trouve encore dans l'état d'imperfection, attendu le peu de temps employé pour le préparer; au reste, M. Crow déclare qu'il n'y a point avec hostilité.

M. Dyer, en s'opposant à toute motion qui tendrait à retarder la discussion du bill. L'amendement proposé s'applique exclusivement à la Nouvelle-Orléans; et puisque le comité a fait de deux autres district ne s'y pas point à la discussion immédiate, il est difficile d'expliquer l'opposition manifestée par d'autres sénateurs.

M. Hus prend la parole pour expliquer sa position actuelle. Dans le principe, il a manifesté le désir de renvoyer la discussion à la session prochaine, en raison de l'importance de ce bill, maintenant il se trouve dans une situation toute nouvelle. On a supposé qu'il avait un vœu d'ajournement du bill; il a voulu démontrer le contraire. En outre, il ne pense pas qu'il ait été rien du comité spécial, au nom duquel il a présenté la série de sections nouvelles, comme amendemens au bill primitif.

Après une discussion d'heure, à laquelle M. Dyer prend part, le secretaire procède à la lecture des sections nouvelles.

M. Hus propose de discuter au préalable la section vingt-cinquième, relative à la durée des élections. La section porte que l'élection aura lieu durant trois jours; il s'agit de savoir si le Sénat est favorable ou contraire à cette section, ou si la durée sera limitée à un seul jour.

M. Dorsey dit que sur cette question l'opinion du Sénat est connue, et qu'il votera contre l'amendement.

M. Walker est décidement opposé à l'amendement, comme il l'a déclaré dès l'origine. Toutefois, considérant que comme membre de comité, il a cru devoir consentir à cet amendement, il se croit obligé de voter maintenant en faveur de la nouvelle disposition—Adopté.

M. Hus propose un nouveau mode pour décider entre deux ou plusieurs candidats ayant obtenu le même nombre de voix. Comme il pourrait arriver que rien ne peut constituer une majorité, il propose de faire un second vote, dans quelque circonstance que ce soit, et que d'un autre côté l'on objecte à ce que le même citoyen donne d'abord un premier vote comme citoyen, ensuite un second vote, en sa qualité de juge d'élection, il n'y a d'autre moyen de sortir de la difficulté qu'en écartant la question par le sort. Il recommande en conséquence cette innovation.

L'amendement est adopté pour la Nouvelle Orléans à l'exclusion des campagnes.

L'honorable sénateur d'Orléans exige de la part des citoyens des autres Etats et des étrangers, une déclaration au greffe de la Cour de l'arrondissement, dans toute l'étendue de l'Etat, à l'effet de constater le fait de leur résidence, et le jour de leur arrivée, au moment de la non ait ruption de la résidence.

M. Davidson s'oppose vivement à la section proposée. Il ne saurait consentir à ce que l'on exige d'un individu qu'il se devant le juge de paroisse, pour faire enregistrer, et vice versa, qu'il ait un certificat à la main. Il ne saurait admettre l'homme à la brute, c'est lui mettre pour ainsi dire le collier au cou comme on le ferait à un chien. Comment il faudra qu'un citoyen porte en poche un certificat du juge pour aller voter? Jamais il ne votera pour une semblable section. Au reste, que peut-il faire? le juge d'élection n'est qu'un citoyen comme lui, la première main, lui prouvera qu'il possède toutes les qualités d'un électeur. Que veut en effet la constitution? Elle impose des conditions positives, et non pas d'autres, et rien ne possible d'ajouter à celles que les mentionne. Il est vrai que la constitution dit aussi que la législature pourra faire une loi pour assurer la résidence; mais cette dernière disposition est étrangère à la première, elle s'applique à tout autre objet. Comment pourrait-on imposer au citoyen qui a été reconnu du droit de suffrage, des conditions autre que celles qui sont clairement dénoncées par la constitution. Quand la constitution s'exprime d'une manière aussi positive, l'intervention de la législation pour modifier ces dispositions, est une violation du pacte.

M. Armant cite plusieurs faits qui démontrent la nécessité de prendre des mesures rigoureuses à l'effet de contrarier d'une manière plus certaine, la réunion des électeurs qui réclament le droit de suffrage. Il faut absolument fermer la porte aux abus.

M. Hus croit devoir insister sur l'adoption de la section. Comme il craint que sa pensée toute entière n'ait pas été bien comprise, il donnera de nouveaux développemens à son opinion. Il pense qu'il est de la dignité de la Nouvelle-Orléans d'un nuse d'oiseaux de passage qui viennent dans ce pays pour amasser de l'argent qu'ils vont emporter dans un autre climat, et qui ne laissent rien en échange. Il est inutile de dire que ceux qui ne se passer en Orient semble justifier cette précaution. La guerre se fera-t-elle tout d'abord par un débarquement de troupes, ce que nous appelons sur terre? Je ne le crois pas. L'expérience du passé et les découvertes ont changé la manière de la faire. Sûrs-en donc certaine, plusieurs steamers de guerre franchiront sûrement la faible résistance que leur opposeraient les forts riverains; non que je ne rende pas justice à la valeur Américaine, mais y placerai-vous des hommes les plus expérimentés et les plus agustrie, quelques chaloupes canonières suffiraient pour tenir les forts en échec. De reste, l'ennemi n'aquisitera peu de les réduire. Passer outre avec ondres sera son but. C'est devant la Nouvelle-Orléans, du pied même, qu'une grêle de boulets, de fusées à la congrève, que l'artillerie à la paixhans nous pénétrant en cendres en quelques heures; et comme il n'est toujours supposer les plus habiles dispositions et celui qui possède opse-d, pour ne pas dire qu'il se dérouvra, il est prudent de s'avoir des embarras que la propagande abolitionniste, lâche tout d'un coup, front lord, viendrait nous susciter. Ajoutez à ce désastre le pillage des banques et des quartiers commerçants par une foule de gens sans aveu qui pourraient le faire impunément sans les bras de la cité, et l'incendie. Force serait bien de nous soumettre à la merci du vainqueur.

"L'Angleterre en attaquant les Etats-Unis, le fera d'une manière brusque, et portera ses forces sur le point de l'Union où elle peut faire le plus grand mal, le plus longtemps irréparable, et d'assurer une impunité quelquête; et en point. Il est inutile de développer les motifs qui semblent l'indiquer, et la Nouvelle-Orléans."

Ordre du Jour.

La Chambre reprend la discussion du bill qui pourvoit à la liquidation de certaines banques et à la reprise des paiements en espèces. M. Bullard, président, propose un amendement qui tend à ne pas [illegible] les banques à faire des nouvelles émissions de billets au porteur, quand [illegible] ont atteint le montant de la dette. Le Président propose alors d'y substituer le premier lundi de Février 1841. M. Pickett prend la parole et insiste sur la nécessité d'éteindre la dette; puis les deux amendemens sont mis aux voix et celui de M. Bullard est adopté. On vote ensuite sur le section ainsi amendée; elle est adoptée.

Pour la 13ème, section M. Bayles propose un amendement qui exige que les banques entament en liquidation aient à fournir des garanties du paiement intégral de leurs billets et de leurs obligations dans les deux mois qui suivront le retrait de leur charte, mais seulement lorsqu'ils ont déposé indûment sur le bureau, et la section 13ème est adoptée.

M. Morse propose de remettre en considération la 7ème section afin de la mettre en harmonie avec le changement qu'on a fait subir à la 16ème, puis le bill tout entier est enregistré pour en troisième lecture.

Après dispense, M. Philipps propose la formation d'un comité d'arrangement pour la détermination du jour de naissance de Washington. Cette proposition est accueillie, et M.M. Philippe, Wadsworth, Clark, Morse et Thomas sont nommés membres de ce comité.

La Chambre reprend la discussion du bill relatif à la reprise des paiemens en espèces et le renvoie à un comité composé de M.M. Winchester, Burke, Conrad, Morse et Guion; puis elle s'ajourne à demain matin, 10 heures.

☞ Pour les Séances officielles de la Législature, voyez la 4è co. page

EXTERIEUR.

TEXAS.

Par le *Savannah*, capitaine Wilde, nous avons reçu nos journaux de Galveston jusqu'au 13 courant.

Il paraît, d'après le *Austin Sentinel* du 10, que le Sénat texien a accédé à la proposition faite par l'Angleterre de se rendre médiatrice entre le Texas et le Mexique. Il est donc plus que probable que sous peu, il y aura une trêve de six mois, afin d'amener la pacification des deux pays.

Si le gouvernement Mexicain accepte également cette médiation, l'armistice sera proclamé non moins après que la notification en aura été faite par le ministre anglais à Mexico. Vers le premier de mars nous pourrons connaître la décision du gouvernement Mexicain.

Le traité conclu avec la Hollande a également été approuvé par le Sénat.

Il paraît, d'après des lettres reçues de la frontière, que l'on n'avait aucune appréhension de guerre entre les deux pays.

Les nombreux amis de Mr. C. M. Conrad ont obtenu de lui qu'il consentit à laisser prendre son nom aux suffrages de ses concitoyens, comme candidat à la Convention des Whigs, en remplacement de Mr. C. Rostélius, démissionnaire. Ils font un appel à leurs concitoyens pour se joindre à eux et soutenir cette candidature.

"LOUISIANA"

MARIÉ en cette ville, mardi le 16 courant, par le révérend Antoine Blanc, évêque de la Nlle-Orléans, LOUIS CARETTA à ISABEL E. fille de Patrick Murray, ex-colonel commandant le 6ème régiment de ligne de la marine Britannique, et veuve de Henry Gomez.

☞ L'attention du public est appelée sur la vente de 750 barriques de vin rouge d'excellente qualité, qui doit avoir positivement lieu aujourd'hui à 11 heures au No 14 de la rue de l'Hôpital par Vincent et Deferriet.

☞ L'attention du public est appelée à la quatrième vente mensuelle à crédit, de marchandises sèches, bottes, brodequins, chapeaux, linge fans, &c., qui sera continuée aujourd'hui à 10 heures, au magasin d'entrepôt de I. Bridge & Co, No. 34, rue des Magasins, par A. Fernandez, encanteur.

☞ On appelle l'attention du public et des epiciers sur la vente d'Eaux-de-vie qui doit avoir lieu aujourd'hui, à 12 ½ M. sur le Levée, en face du marché aux Légumes, par A. Fernandez. Ces Eaux-de-vie débarquent de la barque Adario.

COMMERCIAL.

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS.

Mardi, 16 Février 1841.

COTON Arrive depuis le 12 courant, Louisiane, et Mississipi 1843 b., Tennessee et North Alabama 3161. Mobile 548, Texas 97, en tout 1867 balles; ce qui élève les arrivages depuis le 1er octobre à 457102 balles contre 452 [illegible] qu'à étaient l'an dernier, à cette époque. Il a été expédié dans le même espace de temps pour Liverpool 1650 balles, Glascow 1257, pour Brème 352, pour Nantes et Bordeaux 9 4, pour la Havane 913, pour New York 501, pour B ston 1199, pour Portsmouth 327, pour Baltimore 103, pour Norfolk 816, pour New Port, R. I. 27, en tout: 11634 balles, ce qui augmente le stock de 0224 balles et l'élève à 189091 balles contre 110514 balles dont il se composait l'an dernier à cette époque.

ETAT DU COTON.

1840. 1 Oct. Stock en mains.		28738
Reçu les 2 derniers jours	19859	
Précédemment,	417745	437 03
Exporté pendant les 2 derniers jours	11634	
Précédemment,	215101	226735
Stock en main		189093

Depuis notre revue de vendredi dernier il s'est fait des affaires considérables sur le marché au coton à de bons prix et dans plusieurs circonstances à une légère hausse sur nos cotes, auxquelles nous avons fait quelques changemens. Les ventes de samedi se sont élevées à 6000 balles, hier à 4000 et aujourd'hui à environ 2800, ensemble 12,800 Le plupart des achats ont eu faits pour les marches anglais quoique les acheteurs pour le nord continuent à opérer assez largement A mesure que la saison avance les estimations que l'on faisait du montant de la recolte diminuent. Un jeune général neut qu'elle sera d'environ 1,500,000 balles; nous ne partageons pas cependant cette opinion.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Correspondant à celle du Havre.

Louisiane et Mississipi.

Ordinaire et bas, ds	9 ½ à 9 ¾
Ordinaire,	9 ½ à 10
Bon ordinaire,	10 ½ à 10 ½
Bon ordinaire et petit courant,	10 ½ à 11
Petit courant et courant,	11 ½ à 12
Bon courant	12 ½ à 13

TABAC Le même article continue à être en bonne demande et les ventes des 8 dernières jours d'affaires se sont élevées à environ 250 bts à nos prix précédents. Nous citons les qualités 9 à 9 ½, seconde de 7 à 7 ½ et X de 5 à 5 ½. Parmi ces ventes, nous signalons un choix de X Boutcaut à 6 ¾ et 7 boucauts à 8 ¾. 50 boucauts de 7 ½ à 9 ½, et 30 boucauts à 5 ½, 7 ½ et 9 ½.

Arrivé depuis le 12 courant, 867 boucauts, expédié dans le même espace de temps pour Brème 30 boucauts, pour Liverpool 19, à New York 13, à Boston 26, en tout 108 boucauts.

ETAT DU TABAC

Oct. 1, 1840. Stock en main	bds		3219
Reçu pendant les 8 derniers jours	267		650
Précédemment,	6361		
			9.00
Expédié pendant les 8 derniers jours	492		
Précédemment,	5667		6159
Stock en main.			3714

SUCRE—Le marché a conservé l'activité que nous avons mentionnée dans nos derniers rapports et généralement les ventes se sont faites pendant ces trois derniers jours à des prix à la hausse. Samedi 86 boucauts ont été vendus à 7 cents et plusieurs petits lots ont change de mains à 6 3/4. Nous plaçons donc nos cotes de 5 à 7 pour les qualités existantes; mais nous feons observer qu'il est difficile de bien obtenir au dessous de 5 1/2 cents. Le chiffre des ventes depuis notre revue est d'environ 750 boucauts et barriques de 5 1/2 à 6 1/4, le marché s'est clos ferme avec une grande activité. On connaît, depuis vendredi, plusieurs ventes qui ont eu lieu sur habitation; elles s'élèvent à 800 boucauts de 5 1/2 à 6.

MELASSE—Cet article a été en bonne demande de 21 à 21 1/2 pour des lots en bon état pour l'exportation. 21,000 gallons ont été pris sur habitation à 16 cents.

FARINE—Le marché continue à être animé et il n'y a eu depuis samedi que quelques faibles demandes. Les principales ventes se sont faites de 4 12 1/2 à 4 20 pour la farine superfine. 3000 barils ont changé de mains à 4 18 3/4. Une 11 par cent. Nous la maintenons, mais les enchérisseurs, en convenir, on a reçu la Louisiane trop longtemps en arrière, il est temps d'agir. Pourquoi montrer de la jalousie envers nos frères des autres états; c'est méconnaître nos propres intérêts. Loin de repousser les étrangers, on doit au contraire les engager à s'établir dans le pays. Les terres sont vastes, elles renferme des quantités immenses de terres à cultiver, et tant qu'un pouce de terre restera sans culture, on doit encouager l'immigration des étrangers. Quant à la question constitutionnelle, il est évident que les qualités requises pour jouir des droits d'électeur étant déterminées par la Constitution, la législation ne doit point intervenir, si ce n'est pour établir le mode de prouver la résidence, au moment de l'élection, soit par témoins, soit autrement. On ne peut ajouter à la Constitution. Il est inutile de dire que la section ne convient à la ville, qu'elle a été adoptée pour la ville; mais ses sentiens qui représentent la campagne le repondent, alors qu'ils ne veut point d'abri hors la Nouvelle-Orléans. A ceux qui votent pour la substitution du mot ou au mot et qui lie les deux conditions, de manière que chacune des conditions soit indépendante.

Le sénateur rejette l'amendement proposé; c'est-à-dire que le mot ou remplace le mot et.

Le reste du bill est mis à l'ordre du jour pour demain.

(Rapporté pour l'Abeille.)

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Mardi, 16 Février 1841.

La Chambre ne se trouve en nombre que quelques instants avant onze heures, et commence alors à s'occuper d'affaires.

Pétitions, Mémoires et Résolutions.

M. Bedford: Pétition des Compagnies de pompiers de la paroisse d'Orléans; renvoyé au comité judiciaire. M. Pichot: Pétition de M. L. Lyons, avocat, réclamant l'aide de la Législature pour la publication d'un ouvrage sur le Code civil. Renvoyé au comité des améliorations intérieures. M. R. Hill: Pétition des habitans de la Pointe Coupée, d'Ouest-Feliciana, de Concordia et des Avoyelles qui demandent la formation d'une nouvelle paroisse sous le nom de Fairfield. Renvoyé à un comité spécial.—M. Hill: Pétition qui réclame un secours pour l'académie de Covington; renvoyé au comité d'éducation.—La Chambre dispense d'examiner le rapport de la Chambre le bill qui abolit dans certains cas la peine capitale.

Comités permanens.

M. Boudousquié rapporte 1o. au nom du comité d'éducation, le bill autorisant la création d'inspecteurs des collèges et écoles de la Louisiane; 2o. au nom du comité de commerce et de l'agriculture, un bill pour la nomination des jurés publics de la Nouvelle-Orléans. Ces deux bills sont lus par le titre et l'impression du premier est ordonnée.—M. Cottman, au nom du comité de la milice fait un rapport sur une pétition de M. Washington; ce rapport et la pétition sont déposés sur le bureau après à l'appel de la Chambre.

Comités spéciaux.

Après dispense des règles, M. Claiborne propose la nomination d'un comité, formé de professeur Riddel et autres, lequel aura charge d'examiner les richesses minérales du pays et d'en faire un rapport à la prochaine session législative.

Bills et notices de bills.

Adoption, après dispense, du bill relatif aux avis publics dans la paroisse des Avoyelles.—Le bill du Sénat qui limite la juridiction des justices de paix dans leurs districts respectifs, est déposé sur le bureau sujet aux appels de la Chambre.—Adoption d'un bill de M. Bedford pour assurer la présence des jurés aux cours de la Louisiane.—M. Guion présente un bill relatif aux indivisions chargées de la garde des documens publics; en bill est renvoyé au comité judiciaire.—La Chambre dépose sur le bureau d'appel le bill qui annule la Charte de la Banque des Citoyens.

Ordre du Jour.

La Chambre reprend la discussion du bill qui pourvoit à la liquidation de certaines banques et à la reprise des paiements en espèces. M. Bullard propose un amendement qui tend à ne pas [illegible] les banques à faire des nouvelles émissions de billets au porteur, quand [illegible] ont atteint le montant de la dette. Le Président propose alors d'y substituer le premier lundi de Février 1841. M. Pickett prend la parole et insiste sur la nécessité d'éteindre la dette; puis les deux amendemens sont mis aux voix et celui de M. Bullard est adopté. On vote ensuite sur la section ainsi amendée; elle est adoptée.

Pour la 13ème, section M. Bayles propose un amendement qui exige que les banques entamant en liquidation aient à fournir des garanties du paiement intégral de leurs billets et de leurs obligations dans les deux mois qui suivront le retrait de leur charte, mais seulement lorsqu'ils ont déposé indûment sur le bureau, et la section 13ème est adoptée.

M. Morse propose de remettre en considération la 7ème section afin de la mettre en harmonie avec le changement qu'on a fait subir à la 16ème, puis le bill tout entier est enregistré pour en troisième lecture.

Après dispense, M. Philipps propose la formation d'un comité d'arrangement pour la détermination du jour de naissance de Washington. Cette proposition est accueillie, et M.M. Philippe, Wadsworth, Clark, Morse et Thomas sont nommés membres de ce comité.

La Chambre reprend la discussion du bill relatif à la reprise des paiemens en espèces et le renvoie à un comité composé de M.M. Winchester, Burke, Conrad, Morse et Guion; puis elle s'ajourne à demain matin, 10 heures.

☞ Pour les Séances officielles de la Législature, voyez la 4è co. page

EXTERIEUR.

TEXAS.

Par le *Savannah*, capitaine Wilde, nous avons reçu nos journaux de Galveston jusqu'au 13 courant.

Il paraît, d'après le *Austin Sentinel* du 10, que le Sénat texien a accédé à la proposition faite par l'Angleterre de se rendre médiatrice entre le Texas et le Mexique. Il est donc plus que probable que sous peu, il y aura une trêve de six mois, afin d'amener la pacification des deux pays.

Si le gouvernement Mexicain accepte également cette médiation, l'armistice sera proclamé non moins après que la notification en aura été faite par le ministre anglais à Mexico. Vers le premier de mars nous pourrons connaître la décision du gouvernement Mexicain.

Le traité conclu avec la Hollande a également été approuvé par le Sénat.

Il paraît, d'après des lettres reçues de la frontière, que l'on n'avait aucune appréhension de guerre entre les deux pays.

Les nombreux amis de Mr. C. M. Conrad ont obtenu de lui qu'il consentit à laisser prendre son nom aux suffrages de ses concitoyens, comme candidat à la Convention des Whigs, en remplacement de Mr. C. Rostélius, démissionnaire. Ils font un appel à leurs concitoyens pour se joindre à eux et soutenir cette candidature.

"LOUISIANA"

MARIÉ en cette ville, mardi le 16 courant, par le révérend Antoine Blanc, évêque de la Nlle-Orléans, LOUIS CARETTA à ISABEL E. fille de Patrick Murray, ex-colonel commandant le 6ème régiment de ligne de la marine Britannique, et veuve de Henry Gomez.

MARIE Lundi soir, par le Rév. Abbé Moni, M. Danie McLEAN à madame veuve Auguste HUET.

☞ L'attention du public est appelée sur la vente de 750 barriques de vin rouge d'excellente qualité, qui doit avoir positivement lieu aujourd'hui à 11 heures au No 14 de la rue de l'Hôpital par Vincent et Deferriet.

☞ L'attention du public est appelée à la quatrième vente mensuelle à crédit, de marchandises sèches, bottes, brodequins, chapeaux, linge fans, &c., qui sera continuée aujourd'hui à 10 heures, au magasin d'entrepôt de I. Bridge & Co, No. 34, rue des Magasins, par A. Fernandez, encanteur.

☞ On appelle l'attention du public et des epiciers sur la vente d'Eaux-de-vie qui doit avoir lieu aujourd'hui, à 12 ½ M. sur le Levée, en face du marché aux Légumes, par A. Fernandez. Ces Eaux-de-vie débarquent de la barque Adario.

COMMERCIAL.

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS.

Mardi, 16 Février 1841.

COTON Arrive depuis le 12 courant, Louisiane, et Mississipi 1843 b., Tennessee et North Alabama 3161. Mobile 548, Texas 97, en tout 1867 balles; ce qui élève les arrivages depuis le 1er octobre à 457102 balles contre 452 [illegible] qu'à étaient l'an dernier, à cette époque. Il a été expédié dans le même espace de temps pour Liverpool 1650 balles, Glascow 1257, pour Brème 352, pour Nantes et Bordeaux 9 4, pour la Havane 913, pour New York 501, pour B ston 1199, pour Portsmouth 327, pour Baltimore 103, pour Norfolk 816, pour New Port, R. I. 27, en tout: 11634 balles, ce qui augmente le stock de 0224 balles et l'élève à 189091 balles contre 110514 balles dont il se composait l'an dernier à cette époque.

ETAT DU COTON.

1840. 1 Oct. Stock en mains.		28738
Reçu les 2 derniers jours	19859	
Précédemment,	417745	437 03
Exporté pendant les 2 derniers jours	11634	
Précédemment,	215101	226735
Stock en main		189093

Depuis notre revue de vendredi dernier il s'est fait des affaires considérables sur le marché au coton à de bons prix et dans plusieurs circonstances à une légère hausse sur nos cotes, auxquelles nous avons fait quelques changemens. Les ventes de samedi se sont élevées à 6000 balles, hier à 4000 et aujourd'hui à environ 2800, ensemble 12,800 La plupart des achats ont eu faits pour les marches anglais quoique les acheteurs pour le nord continuent à opérer assez largement A mesure que la saison avance les estimations que l'on faisait du montant de la recolte diminuent. Un jeune général neut qu'elle sera d'environ 1,500,000 balles; nous ne partageons pas cependant cette opinion.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Correspondant à celle du Havre.

Louisiane et Mississipi.

Ordinaire et bas, ds	9 ½ à 9 ¾
Ordinaire,	9 ½ à 10
Bon ordinaire,	10 ½ à 10 ½
Bon ordinaire et petit courant,	10 ½ à 11
Petit courant et courant,	11 ½ à 12
Bon courant	12 ½ à 13

TABAC Le même article continue à être en bonne demande et les ventes des 8 dernières jours d'affaires se sont élevées à environ 250 bts à nos prix précédents. Nous citons les qualités 9 à 9 ½, seconde de 7 à 7 ½ et X de 5 à 5 ½. Parmi ces ventes, nous signalons un choix de X Boutcaut à 6 ¾ et 7 boucauts à 8 ¾. 50 boucauts de 7 ½ à 9 ½, et 30 boucauts à 5 ½, 7 ½ et 9 ½.

Arrivé depuis le 12 courant, 867 boucauts, expédié dans le même espace de temps pour Brème 30 boucauts, pour Liverpool 19, à New York 13, à Boston 26, en tout 108 boucauts.

ETAT DU TABAC

Oct. 1, 1840. Stock en main	bds		3219
Reçu pendant les 8 derniers jours	267		650
Précédemment,	6361		
			9.00
Expédié pendant les 8 derniers jours	492		
Précédemment,	5667		6159
Stock en main.			3714

SUCRE—Le marché a conservé l'activité que nous avons mentionnée dans nos derniers rapports et généralement les ventes se sont faites pendant ces trois derniers jours à des prix à la hausse. Samedi 86 boucauts ont été vendus à 7 cents et plusieurs petits lots ont change de mains à 6 3/4. Nous plaçons donc nos cotes de 5 à 7 pour les qualités existantes; mais nous feons observer qu'il est difficile de bien obtenir au dessous de 5 1/2 cents. Le chiffre des ventes depuis notre revue est d'environ 750 boucauts et barriques de 5 1/2 à 6 1/4, le marché s'est clos ferme avec une grande activité. On connaît, depuis vendredi, plusieurs ventes qui ont eu lieu sur habitation; elles s'élèvent à 800 boucauts de 5 1/2 à 6.

MELASSE—Cet article a été en bonne demande de 21 à 21 1/2 pour des lots en bon état pour l'exportation. 21,000 gallons ont été pris sur habitation à 16 cents.

FARINE—Le marché continue à être animé et il n'y a eu depuis samedi que quelques faibles demandes. Les principales ventes se sont faites de 4 12 1/2